

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** [8] (1905)  
**Heft:** 50

**Artikel:** Causerie féminine  
**Autor:** Pert, Camille  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-255643>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Or, on constatait que les vertèbres cervicales avaient été enlevées des cadavres des pendus, les autres parties du corps restant intactes. Au contraire, chez les électrocutés, les deux mains manquaient, ainsi que les cheveux et les cils. Dans l'un et l'autre cas, les vêtements avaient disparu, et les tombes avaient été remises en bon état, ces étranges larcins accomplis.

Ce fut à la suite d'une exhumation que cette mystérieuse affaire vint à la connaissance de la police, et l'on crut tout d'abord se trouver en présence de l'œuvre de quelque maniaque, de quelque amateur de reliques macabres. Mais une surveillance habilement organisée, patiemment poursuivie, vient enfin de faire la lumière sur ces vols lugubres.

De complicité avec les fossoyeurs des cimetières voisins des principales prisons des Etats-Unis, plusieurs individus dérobaient les vertèbres des pendus, les phalanges et les cheveux des électrocutés, et les habits des uns et des autres, pour les « écouter » dans les faubourgs de New-York et de Chicago, parmi les membres de la haute et de la basse pègres américaines, qui se les disputaient entre eux à coup de dollars comme autant de porte-bonheur !

Et il paraît que cet étrange commerce était des plus fructueux, puisque les détrousseurs de tombes, enrichis en quelques années, sont tous devenus propriétaires !

Remarquez que la découverte faite par la police américaine n'est pas surprenante en elle-même. De tous temps, les professionnels du crime ont recherché avidement de pareils souvenirs. On pourrait croire que l'exécution de leurs camarades les impressionne au point de les arrêter sur la pente du mal : c'est une erreur. Elle les effraie peut-être sur le moment, mais bientôt elle les hypnotise, elle suscite parmi eux une fatale émulation.

Ainsi, il y a une cinquantaine d'années, avant que la police n'eût pris des mesures pour faire cesser ce lugubre négoce, les grands voleurs de Londres achetaient au poids de l'or la corde qui avait servi à l'exécution d'un criminel. La possession de l'odieuse relique, selon eux, devait les aider à mener à bonne fin les entreprises les plus périlleuses.

Quand ils pouvaient se procurer l'une des vertèbres cervicales d'un pendu — et l'on voit que les malfaiteurs américains n'ont fait qu'adopter une superstition qui avait cours en Angleterre bien avant eux, — ils faisaient montre d'une audace incroyable dans leurs expéditions. En leur argot, ils appelaient ces vertèbres des *fingers of glory*, des doigts de gloire ! Désormais, ils se croyaient invincibles !

De pareils superstitions se retrouvent parmi nos malfaiteurs. Ils aiment à se léguer entre eux l'arme à la rouille sanglante qui aura servi à quelque assassin connu avant son arrestation et sa disparition. Et vous n'ignorez pas qu'après chaque exécution capitale accomplie sur la place de la Roquette, au siècle dernier, des individus se disputaient à qui tremperait son mouchoir dans les plaques rouges formées entre les pavés. D'autres, le lendemain, venaient gratter et recueillir la terre sur l'emplacement de la guillotine.

Cette terre et ces mouchoirs étaient autant de porte-bonheur ou d'amulettes que les malfaiteurs se partageaient entre eux !

Mais d'autres superstitions, moins macabres mais non moins curieuses, ont cours parmi les malfaiteurs. Un des détectives parisiens les mieux documentés sur les mœurs et coutumes des grands pickpockets anglais et américains, M. Villiod, me conta l'autre jour que ces bandits ne s'engagent jamais dans une entreprise criminelle sans avoir sur eux leur *charm for good luck*.

Sauriez-vous croire que ce porte-bonheur est le plus souvent un simple morceau de charbon de bois caché au fond du gousset ? Quelle signification peut bien avoir à leurs yeux ce combustible, généralement relégué dans les coins sombres des cuisines ou des caves ?

Il est probable qu'un voleur, interrogé sur ce point, ne ferait qu'une réponse évasive. S'il attribue un pouvoir magique à cette parcelle de bois calciné, c'est qu'il obéit à une vague tradition que les générations de criminels se transmettent depuis des siècles, sans même en discuter l'utilité.

D'ailleurs, et c'est une constatation qui peut paraître étrange, la tradition a force de loi parmi ces ennemis de l'ordre et de la société : il n'est point — ne riez pas ! — de gens plus conservateurs que les professionnels du crime ! En voulez-vous une preuve ? Tandis que nos langues courantes, dignes de leur domination de langue vivante, se transforment constamment, les argots de voleurs — ceux que les malfaiteurs de Paris, de Londres et de Berlin emploient respectivement entre eux — se sont à peine modifiés depuis le moyen âge !

Mais voici une autre preuve de l'esprit conservateur des malandrins, du respect qu'ils montrent à leur façon envers le passé.

Récemment, la police de Chicago réussit à capturer le chef d'une bande internationale qu'on recherchait depuis des années. Il portait, entre sa peau et sa chemise, sur la poitrine, un médaillon d'or, d'un modèle ancien, dans l'intérieur duquel se trouvait une mèche de cheveux blonds entourée de mots qu'on eut quelque peine à déchiffrer.

Ces cheveux avaient été coupés, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sur la tête d'un fameux voleur du grand chemin, qui mourut sur la roue, à Londres, après une carrière des mieux remplies.

Pendant plus de deux cents ans, des générations de *ruffians* anglais s'étaient légué successivement ce porte-bonheur historique !

T.

## ΨΨΨΨ CAUSERIE FÉMININE ΨΨΨΨ

### Le savoir-vivre : Nos rapports avec nos égaux.

Le savoir-vivre aussi bien que la prudence vous commande de rester toujours avec vos amis sur un certain pied de réserve, qui est aussi loin de la suspicion que de l'abandon qu'il faut réserver pour ses proches.

Il serait peut-être excessif d'ériger en principe cet axiome : « Dans tout ami du jour, il y a un ennemi du lendemain ». Pourtant, l'on ne saurait nier que trop souvent ce devienne une vérité. Si tout être doit avoir son « jardin secret » même pour les siens, combien celui-ci doit être plus étendu et plus sévèrement emmuré envers les étrangers.

C'est, du reste, cette réserve sur nous-mêmes qui nous permet de montrer la même discréption pour autrui, ce qui est la plus essentielle condition de la bonne éducation.

Celui qui se confie volontiers n'admet pas que son interlocuteur n'agisse pas de même, et il n'est de pire indiscret que celui qui trouve tout simple de tout raconter de lui-même et des siens.

Se garder de discussions après. Lorsqu'on voit son adversaire s'aggrer, s'énerver, ou que soi-même, l'on sent que l'on va s'emporter, ne plus essayer de faire triompher son opinion et sans céder soi-même détourner la conversation. Rien n'est plus oiseux et plus mal élevé que de s'acharner à convaincre quelqu'un qui, ayant une opinion contraire à la vôtre, a tout autant de raisons pour s'y tenir que vous en avez pour garder la vôtre.

Par-dessus tout, éviter les questions indiscrettes concernant vos amis, leur famille ou leurs affaires personnelles.

Lorsqu'on vous demande un avis sur une question délicate, il vaut presque toujours mieux se réuser ; les conseils, même les meilleurs, sont rarement suivis, et souvent l'on vous en veut lorsqu'ils ne sont point tels qu'on les attend ; en tous cas, s'aventurer avec précaution et ne parler qu'avec la plus grande circonspection.

Eviter les louanges brutales, les compliments exagérés ; ne jamais, par contre, sous prétexte d'intimité, se laisser aller à

des remarques désobligeantes, à des constatations cruelles des défauts physiques et moraux de vos amis.

Ne jamais réclamer de services d'aucun genre, avant qu'on ne vous ai proposé de vous obliger; et encore, n'accepter qu'avec la plus grande discréption.

Un dicton chinois sur la politesse enseigne que tout ce qu'il est décent de vous offrir, la bienséance vous commande de le refuser. Cela paraît excessif chez nous; pourtant, il est bien des cas où ce principe n'est pas mauvais à mettre en pratique.

Quelque familiarité que vous ayez dans le tête-à-tête avec des amis, lorsque vous vous retrouvez ensemble avec des étrangers, vous devez refroidir votre ton et vous accorder à celui qui règne autour de vous.

Restreignez autant que possible le tuttolement adressé à d'autres que vos proches.

Il est déplacé de reprendre le « tu » avec d'anciens camarades de collège ou d'anciennes amies d'enfance que l'on a perdu de vue par la suite.

On n'acceptera, soit en cadeaux, soit en invitations, que ce que l'on pourra rendre, sous une forme ou sous une autre, à brève ou longue échéance. Et, pour cela, l'on fera bien de ne jamais nouer de relations intimes avec des gens dont la fortune est sensiblement supérieure à la sienne propre.

Mme Camille PERT.



Dr. A. Stooss.



Dr. A. Gysin.

#### Les nouveaux juges fédéraux suisses.

Le 5 octobre dernier, l'Assemblée fédérale a remplacé les deux juges qui sont morts cet été (MM. Stamm et Lienhard) par MM. Gysin et Stooss.

M. A. GYSIN, né en 1852 à Waldenbourg (Bâle-Campagne), est encore dans toute la verdeur de l'âge. Il a fait ses études à Heidelberg et Göttingue. Il entra au bureau du contentieux des chemins de fer du Central, à Bâle, où il eut l'occasion de se familiariser avec les opérations d'expropriations lors de la construction des lignes de la Gâubahn et du Sud-Argovien. Il fut ensuite directeur du pénitencier de Liestal. Au bout de quelques années, il reprit la pratique du droit en qualité de président du Tribunal cantonal, et, dès 1890, comme avocat très estimé. Membre du Grand Conseil de Bâle-Campagne, il l'a présidé plusieurs fois.

M. Alfred Stooss, né à Berne, le 16 janvier 1860, a fait dans sa ville natale ses études de maturité et le droit à Genève, Heidelberg, Leipzig et Berne, où il subit en 1884 son examen d'Etat. Après un stage dans l'étude du conseiller national Brunner et travaillé un certain temps dans l'étude Sahli, il ouvrit son propre bureau en 1885. Pendant vingt ans, il a exercé le barreau avec un talent remarquable; ses confrères l'ont nommé président de leur association. Il est le fils d'un conseiller d'Etat, le frère du professeur Ch. Stooss, à Vienne, et du Dr Max Stooss, professeur à la Faculté de médecine de Berne. M. A. Stooss parle parfaitement le français, ce qui est une excellente affaire pour le Tribunal fédéral, où les débats se font dans les deux langues.

#### Sus aux chauffeurs!

Les chauffeurs d'automobiles n'ont pas fini; voilà qu'il leur est interdit d'enfumer et d'empêtrer sur leur passage! « Conçoit-on cela? » disait un chauffeur, indigné de se voir dresser procès-verbal parce que son auto fumait; et, comme son interlocuteur lui disait que les chauffeurs n'ont pas le droit d'empoisonner l'oxygène déjà pauvre des villes, il répondit que, dans ce cas, il fallait être juste, et ne pas permettre à l'un ce qu'on défendait à l'autre. « Ainsi, dit-il, les chevaux fument, monsieur, on ne leur dit rien. Ils laissent derrière eux — ce que nous ne faisons pas — des escarbilles et qui fument, elles aussi, et on ne leur dresse pas procès-verbal, aux chevaux! Alors?... »

## RECETTES CULINAIRES

### Potage bouillon tapioca.

Ayant mis la veille le pot au feu, la cuisinière aura passé son bouillon et l'aura mis dans une soupière au garde-manger, et ne l'aura pas laissé (comme font beaucoup de cuisinières) dans la marmite avec les légumes et les os, ce qui le rend trouble. Une cuillerée de tapioca par personne versée dans le liquide bouillant suffit pour le potage.

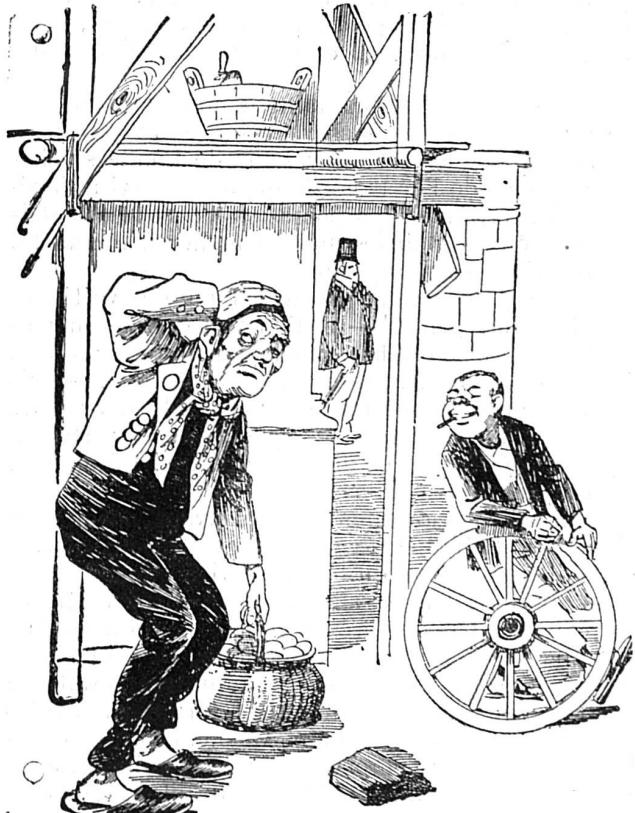
### Anguille tartare comme entremets.

Choisissez une belle anguille; après lui avoir retiré la peau, coupez la en tronçons; faites mariner une heure ou deux dans une terrine avec du sel. Egouttez et cuisez dans un court bouillon au vin. Laissez refroidir le poisson quand il est cuit, assaisonnez-le avec sel poivre et huile fine. Versez les tronçons dans la panure. (On appelle ainsi de la mie de pain blanc rassis que l'on a écrasé avec les mains et mis dans un torchon avec un peu de farine, qu'on a écrasée encore, puis passée dans une passoire assez fine.) Puis trempez dans le blanc d'un œuf battu, repassez encore dans la panure et faites griller quelques minutes à feu très doux. On sert sur une sauce tartare (la sauce tartare est une mayonnaise blanche à laquelle on ajoute une cuillerée à bouche de farine de moutarde anglaise, des échalotes, des cornichons hachés fins — une cuillerée à bouche de Ravigote si on en a de préparée — une cuillerée à café de très fort vinaigre et une demi-pincée de poivre de Cayenne).

LUCIOLE.

## RECETTES ET CONSEILS

La naphtaline a la propriété, assure-t-on, d'éloigner les moustiques, les rongeurs, les oiseaux, la vermine, des semis si on prend la précaution de mettre dans les semences quelques pincées de naphtaline en poudre ou en boulette. L'opération doit être faite dix ou quinze jours avant le semis. Alors les graines et même leurs premières pousses conserveront l'odeur qui éloigne tous les ennemis de la plante.



### Une tête dure.

Une tuile vient de tomber sur la tête du marchand d'œufs.

LE MARCHAND. — Tiens, quelle chance qu'elle ne soit pas tombée dans mon panier?